

COMPTE RENDU SOMMAIRE Conseil Municipal du 28 mars 2011
--

Subventions 2011 – 1^{ère} série

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les subventions 1^{er} série pour un total de 27 888,50€.

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 du Budget principal « Commune »

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 du Budget « Assainissement ».

Affectation du résultat de fonctionnement 2010 du Budget annexe "7 Logements Locatifs – Rue de l'Hippodrome »

Taux Communaux d'imposition 2011

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux pour l'année 2011.

Adoption du Budget Primitif Principal 2011 « Commune »

Fonctionnement

Dépenses	:	3 180 750,00€
Recettes	:	3 180 750,00€

Investissement

Dépenses	:	2 356 700,00€
Recettes	:	2 356 700,00€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le budget primitif 2011 du budget principal « Commune » ainsi présenté.

Adoption Budget Primitif 2011 « Restaurant Municipal »

Fonctionnement

Dépenses	:	492 450,00€
Recettes	:	492 450,00€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le budget primitif 2011 du budget annexe du Restaurant Municipal ainsi présenté.

Adoption du Budget Primitif 2011 « 7 logements locatifs – Rue de l'Hippodrome »

Fonctionnement

Dépenses	:	93 910,44€
Recettes	:	93 910,44€

Investissement

Dépenses	:	25 002,31€
Recettes	:	25 002,31€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le budget primitif 2011 du budget annexe des 7 logements locatifs – rue de l'Hippodrome ainsi présenté.

Adoption du Budget Primitif 2011 « Assainissement »

Fonctionnement

Dépenses	:	220 600,00€
Recettes	:	220 600,00€

Investissement

Dépenses	:	1 950 000,00€
Recettes	:	1 950 000,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le budget primitif 2011 du budget « Assainissement » ainsi présenté.

Délégation Service Public Assainissement : Attribution

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1411-5 ;
Vu le rapport du Président sur le choix du délégataire ;

A l'unanimité

- approuve le choix de l'entreprise VEOLIA en tant que fermier du Service Public d'Assainissement de la Commune d'IFFENDIC,
- approuve les termes du contrat de délégation de service public et ses annexes,
- autorise M. le Maire à signer le contrat de délégation de service public dans les respects des délais impartis et des mesures de publicité obligatoires.

Équipement Sécurité Voirie : Demande de Subvention D.E.T.R. 2011 :

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de confirmer le détail estimatif des travaux de sécurisation d'aménagement de la rue de Gaël – tranche 1 arrêté à 133 723,50€ H.T.,
- de solliciter une subvention spécifique au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2011 - « Équipements de Sécurité – Travaux de voirie »,
- d'arrêter les modalités de financement suivantes :

	Dépenses		Recettes
Travaux	133 723,50€	Subvention D.E.T.R.	25 000,00€
Maîtrise d'Oeuvre	6 950€		
Sous Total H.T	140 673,50€	Autofinancement	143 245,50€
TVA	27 572,00€		
Total	168 245,50€	Total	168 245,50€

Restaurant scolaire : approbation avenant travaux extension cuisine

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'avenant aux travaux d'extension du restaurant scolaire à savoir :
 - o Lot Chauffage Ventilation Plomberie – Entreprise C.V.P. (montant du lot avant avenant : 28 658,00€ HT)
 - Avenant n°4 : 518,00€ (travaux complémentaires)
- de charger M. le Maire d'établir l'avenant correspondant,
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Acquisition Informatique Ecole Publique : Demande de Subvention D.E.T.R. 2011 :

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de valider les devis pour le projet d'école numérique suivants : AB Micro de 3 536,79€ HT, PSI de 4 356,15€ HT, CAMIF de 1 290€ HT et Le Monde en Tic de 877,92€HT,
- de solliciter une subvention spécifique au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2011 - « Équipements informatiques – Etablissements scolaires »,
- d'arrêter les modalités de financement suivantes :

	Dépenses		Recettes
Devis AB Micro	3 536,79€	Subvention D.T.R.E.	2 515,22€
Devis PSI	4 356,15€		
Devis CAMIF	1 290,00€		
Devis Le Monde en TIC	877,92€		
Sous Total H.T	10 060,86€	Autofinancement	9 517,57€
TVA	1 971,93€		
Total	12 032,79€	Total	12 032,79€

Recensement de la population 2011 : indemnités complémentaires

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer une indemnité de fin de collecte comme suit aux agents recenseurs :

- Indemnités fin de collecte/Km :
 - o Districts 7 + 18 : 75€
 - o Districts 2 + 17 : 84,75€
 - o District 15 : 91,50€
 - o Districts 10 + 16 : 126€
 - o Districts 12 + 13 : 32,25€
 - o Districts 11 + 14 : 40,50€
 - o District 8 : 136,50€

Pôle activités scolaires et périscolaires : mise à jour des durées hebdomadaires de travail

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de valider comme suit les modifications des temps de travail des agents à compter du 1^{er} avril 2011 :

Grade	Temps de travail actuel	Temps de travail modifié	Observations
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	30.40/35 ^{ème}	35/35 ^{ème}	A compter du 01/04/2011

Urbanisme : autorisation pour ester en justice

Conformément à la délibération n°2008/033 en date du 31 mars 2008 précisant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- de confirmer la délégation donnée à M. le Maire pour ester en justice concernant les affaires de refus de de classer en zone constructible UE la parcelle cadastrée section XI n°105 conformément aux articles du C.G.C.T. L 2132-1 et 2122-22.16 pour la durée de son mandat pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou pour défendre la commune dans les actions intentées contre elle devant les instances de la Justice,
- de charger M. le Maire de désigner un avocat pour défendre les intérêts de la commune devant ces mêmes instances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.